

PROVINCE DE QUÉBEC**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance extraordinaire (no. 1) du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 18 décembre 2018** à 19h00, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira
Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Bernard Groulx, Normand Pigeon, Daniel Lauzon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale, Catherine Fortier-Pesant, greffière et Stéphanie Martin, trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30**2018-12-384 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2018-12-385 ADOPTION DU BUDGET 2019

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le budget 2019, comme suit :

REVENUS	2019
Taxes	
- Foncière générale	10 350 788 \$
- Tarification	2 925 611 \$
- Taxes de secteurs	286 705 \$
Paiement tenant lieu de taxes	103 316 \$
Imposition de droits	1 244 000 \$
Services rendus	549 522 \$
Amendes et pénalités	15 000 \$
Intérêts	216 492 \$
Transferts	226 152 \$
Autres revenus	26 925 \$
Total des revenus	15 944 511 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration générale	1 774 675 \$
Sécurité publique	2 535 746 \$
Transport	2 941 035 \$
Hygiène du milieu	2 946 320 \$
Santé et bien-être	93 865 \$
Aménagement, urbanisme et développement	935 674 \$
Loisirs et culture	2 838 306 \$
Frais de financement	528 556 \$
Total des dépenses de fonctionnement	14 594 177 \$
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	1 350 334 \$
Remboursement en capital	990 707 \$
AFFECTATION	
Transfert à l'état des activités d'investissement	133 497 \$
Surplus accumulé non affecté	-
Surplus accumulé affecté	-

-143-

Réserve financière et fonds réservés	226 130 \$
Total	359 627 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET	0 \$

Qu'un document explicatif du budget 2019 soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, et ce, en lieu et place d'une distribution de porte-à-porte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-12-386 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de lever la séance à 19h29.

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
